



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5476

Attribution d'une subvention à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour un montant total de 20 000 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5476 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LYON 7 RIVE GAUCHE POUR UN MONTANT TOTAL DE 20 000 EUROS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION NATIONALE "REVITALISATION ET ANIMATION DES COMMERCE" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes, la Ville de Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon, a obtenu de l'Etat une enveloppe de 150 000 euros pour accompagner des opérations d'animation, d'attractivité et de communication commerciale ayant pour objectif de relancer la fréquentation commerciale des centres villes touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Cette enveloppe de 150 000 euros abonde un fonds global de 250 000 euros financé par la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 euros et la Métropole de Lyon à hauteur de 70 000 euros.

A cet effet, par délibération n° 2019/4927 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention partenariale pour l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » avec l'Etat.

Dans le cadre de cette opération de revitalisation, les associations de commerçants des secteurs impactés par les manifestations ont été invitées à présenter leurs projets d'animation et/ou de communication à un comité d'agrément composé de la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, la Chambre de Commerces de d'Industrie - CCI et la Chambre de Métiers et d'Artisanat - CMA.

Pour mémoire:

- par délibérations n° 2019/4792 en date du 20 mai 2019 et n° 2019/4927 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, 30 000 euros ont été attribués à des associations du sud de la place Bellecour pour l'organisation de la fête de l'été qui a eu lieu le 23 juin. Ces 30 000 euros sont compris dans le fonds global des 250 000 euros.
- par délibération n° 2019/5176 en date du 18 novembre 2019, 127 264 euros ont été attribués à cinq structures ayant déposé un dossier pour un projet d'animation et/ou de communication au titre de l'opération nationale de revitalisation du centre-ville. Il s'agit des associations suivantes :
  - 95 000 euros à l'association Tendance Presqu'île - My Presqu'île (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 60 000 euros) ;
  - 2 924 euros au Village des Créateurs (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 3 000 euros) ;

- 12 500 euros à Carré Nord Presqu'île (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 7 000 euros) ;
- 5 240 euros à l'association des commerçants du cours Gambetta ;
- 11 600 euros à l'association Carré Romarin.

A l'instar de la Presqu'île de Lyon, le 7<sup>ème</sup> arrondissement et plus particulièrement le quartier de la Guillotière a été impacté par les différentes manifestations de gilets jaunes qui se sont déroulées à Lyon depuis le mois de novembre 2018. L'interdiction préfectorale de manifester en Presqu'île depuis le 13 avril 2019 a également conduit à un report des cortèges sur les grands axes de la rive gauche en proximité de la Presqu'île de Lyon.

Dans ce cadre, les débordements engendrés par les manifestations ont conduit les commerçants à retirer régulièrement leurs terrasses et étalages de l'espace public voire à fermer leurs établissements le samedi après-midi. Par ailleurs, des vitrines de magasins ont été cassées et des baisses importantes de chiffres d'affaires ont été constatées.

Trois des principales associations de commerçants de la Guillotière (Coeur du 7, Chevreul & Co et l'Association des Chinois de Lyon 7<sup>ème</sup> (ACLYR)) en collaboration avec la structure de management de centre-ville du 7<sup>ème</sup> arrondissement (Lyon 7 Rive Gauche) ont souhaité présenter un projet d'animation.

Cette opération de communication s'inscrit dans une démarche de valorisation du tissu commercial et artisanal du 7<sup>ème</sup> arrondissement en valorisant les métiers, le professionnalisme et le savoir-faire des commerçants et des artisans du territoire.

Elle vise également à montrer aux habitants et aux usagers du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon que réaliser ses courses dans un commerce de proximité est souvent beaucoup plus qu'un simple acte d'achat, mais est également un moment agréable de la vie quotidienne, source de rencontres, de convivialité et de contact humain.

Cette action se déclinera au mois de mai 2020 en plusieurs volets :

- La mise en place d'une exposition photo de portraits des commerçants de proximité présents sur le périmètre Gambetta/Jean Jaurès/Berthelot/Quai Claude Bernard via les vitrines des magasins. Les commerçants participants seront identifiables de la population par la présence d'un tapis rouge devant leur boutique.
- Un jeu-concours permettant aux habitants et usagers du territoire de partir à la recherche d'un maximum de vitrines et de désigner les plus belles photos. Cinquante habitants ayant participé à ce jeu-concours seront tirés au sort. Un cadeau, offert par les commerçants du territoire et en lien avec leurs activités, sera remis à chacun pour l'occasion.
- Une conférence de presse, de l'affichage et 20 000 flyers viendront relayer cette opération auprès des habitants et usagers de notre territoire. Des retombées presse locale et presse spécialisée sont attendues et participeront à donner de la visibilité aux commerces.

Sont concernés par cette opération les commerces de l'avenue Jean Jaurès, de la rue Chevreul et du périmètre de l'association des chinois de Lyon, dont les associations de commerçants sont directement parties prenantes de l'opération ainsi que, via Lyon 7 Rive Gauche, les commerces de la place Jules Guesde et de l'avenue Berthelot.

Le montant global de l'opération proposée s'élève à 25 000 euros. L'association Chevreul & Co pourrait abonder à hauteur de 2 000 euros, l'association Cœur du 7 à hauteur de 1 500 euros, l'association des Chinois de Lyon (ACL YR) à hauteur de 300 euros et Lyon 7 Rive gauche à hauteur de 1 200 euros (soit 5 000 euros au total).

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'opération nationale de revitalisation du centre-ville, la subvention de 20 000 euros sollicitée par Lyon 7 Rive Gauche porteuse du projet au nom et pour le compte des trois associations de commerçants précitées.

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- La subvention, pour un montant total de 20 000 euros, est allouée à l'association de management de centre-ville Lyon7 Rive Gauche précitée au titre de l'opération nationale de revitalisation du centre-ville.
- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 sur la ligne de crédit 101053, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.
- 3- La recette résultant de cet accompagnement de l'Etat sera inscrite au budget 2020 sur la ligne de crédit 101054, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 74718, fonction 94, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA